

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

—
*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

—
Sous-direction des compétences

—
Bureau de la formation

Décision n° 4466 du 13 janvier 2011 relative à l'admission au cycle d'études militaires supérieures de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique de la gendarmerie

NOR : IO CJ1101474S

Le sous-directeur des compétences,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1980 modifié portant organisation de l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré ;

Vu l'instruction n° 78057/DEF/GEND/SRH/SDC/BFORM du 10 juillet 2009 ;

Vu les propositions formulées par la commission chargée d'examiner les candidatures au cycle d'études militaires supérieures et au cycle d'approfondissement en date du 7 décembre 2010,

Décide :

Les officiers dont le nom suit sont admis au cycle d'études militaires supérieures de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique de la gendarmerie organisé en 2011 :

Valot Emmanuel	Nigend : 162 286
Husson Christophe	Nigend : 166 452
Le Nezet Nicolas	Nigend : 166 457
Badel Franck	Nigend : 170 247
Burlet Julien	Nigend : 170 569
Thiburce Nicolas	Nigend : 176 273
Lemonnier Vincent	Nigend : 176 467
Montmorency Gonzague	Nigend : 186 064
Espinal Éric	Nigend : 195 177
Caillaud Jérôme	Nigend : 205 384

Fait le 13 janvier 2011.

Le général,
sous-directeur des compétences,
B. CAVALLIER